



CONSEIL D'ORIENTATION  
DES RETRAITES

Les colloques  
du COR

# **Rapport sur les droits familiaux et conjugaux**

Programme

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025

## Inscription

---

**Pour participer sur place :** accueil dès 9h15 au 20 avenue de Ségur, Paris 7ème. Une carte d'identité valide vous sera demandée à l'entrée.

► [\*\*S'inscrire au colloque du COR\*\*](#)

## Programme

---

**9h15 Accueil des participants**

**10h Ouverture des travaux**

**Gilbert Cette**, Président du Conseil d'orientation des retraites

**10h10 – Les dispositifs de droits familiaux et conjugaux : un état des lieux**

**Intervenante : Carole Bonnet** (Ined)

**Débat avec la salle**

**11h – Restitution des travaux originaux portant sur l'effectivité et les implications des règles de réversion**

**Intervenant : Patrick Aubert** (IPP)

**Débat avec la salle**

**11h45 – Vers une réforme des droits familiaux et conjugaux ?**

**Intervenantes : Caroline Berteau-Rapin, Rébecca Tampère** (SG-COR)

**Débat avec la salle**

**12h30 – Conclusion**

**Gilbert Cette**, Président du Conseil d'orientation des retraites

## Pourquoi ce colloque ?

---

Les droits familiaux et conjugaux occupent une place centrale dans le système de retraite français. Conçus pour compenser les effets de la maternité et du veuvage sur les carrières professionnelles et les pensions, ces dispositifs bénéficient principalement aux femmes et représentent près de 16 % des pensions versées en 2024, soit 63,6 milliards d'euros, correspondant à 2 % du PIB. S'ils constituent ainsi un levier majeur de redistribution au sein du système de retraite, ils sont régulièrement remis en question en raison de la diversité des dispositifs existants et des évolutions sociétales observées ces dernières décennies, notamment l'évolution de l'emploi féminin et des modèles familiaux.

Le gouvernement a confié au Conseil d'orientation des retraites la mission d'analyser ces dispositifs et d'envisager des pistes d'évolution possibles, en veillant à la fois au respect de l'objectif de pérennité financière du système de retraite et à leurs conséquences redistributives.

Ces travaux, enrichis d'une large consultation de ses membres, ont permis de dresser un état des lieux approfondi et d'interroger les objectifs fondateurs des différents dispositifs. Ces éléments, qui feront l'objet d'une présentation de Carole Bonnet lors du colloque, constituent le socle à partir duquel ont été envisagées des pistes d'évolution.

En dressant cet état des lieux, il est apparu nécessaire de s'interroger sur l'effectivité des règles des droits familiaux et conjugaux actuels. La grande complexité de ces dispositifs peut en effet engendrer une méconnaissance des droits et le non-recours des assurés. Ainsi, il importe de se questionner sur leur appropriation réelle par les assurés et leur mise en œuvre concrète par les régimes avant d'envisager leur réforme. À partir de travaux novateurs réalisés par l'IPP et l'Ined sur ce sujet, Patrick Aubert présentera une analyse approfondie de l'effectivité des règles de réversion.

L'élaboration des pistes de réforme s'est également appuyée sur la consultation des membres du COR, qui a permis de dégager plusieurs lignes directrices. Il apparaît notamment un fort attachement au maintien des droits familiaux tels qu'ils existent. Parmi les différents objectifs qui peuvent être attribués aux droits familiaux, le Conseil a mis en avant l'objectif de compensation des effets des enfants sur la carrière. Sur les droits conjugaux, un consensus en faveur d'une plus grande harmonisation des dispositifs entre régimes, centrée sur l'objectif de maintien du niveau du conjoint survivant, a émergé.

Ces constats ont conduit le COR à proposer un large éventail de pistes d'évolution des droits familiaux et conjugaux, qui répondent à trois degrés d'ambition distincts. Dans une optique de lisibilité des dispositifs, le premier degré consiste à proposer des mesures de convergence et d'harmonisation des droits entre les régimes. Le second envisage des ajustements paramétriques plus profonds, permettant à chaque dispositif de mieux répondre aux objectifs redéfinis. Enfin, le dernier degré d'ambition vise une refonte globale des dispositifs, visant à transférer une partie des droits conjugaux vers les droits familiaux, dans une logique de plus grande individualisation des droits. L'ensemble de ces mesures ont fait l'objet de simulations

réalisées par la Cnav, la Drees et l'Insee. Les modalités de pistes de réformes et les principaux résultats des simulations seront détaillés par Caroline Berteau-Rapin et Rébecca Tampère lors de la dernière session du colloque.

Le Conseil d'orientation des retraites rappelle enfin que son rôle n'est pas de proposer des réformes clé en main. Toutes les pistes d'évolution recensées n'ont d'ailleurs pas nécessairement donné lieu à consensus en son sein. L'ambition du rapport est avant tout de fournir les éléments nécessaires au débat et de nourrir la réflexion dans un domaine sensible qui concerne l'ensemble des Français et renvoie à certaines grandes priorités de notre société.

Au-delà des divergences d'opinions qui ont pu s'exprimer au cours de ses débats, le Conseil souhaite rappeler les préoccupations qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit si des mesures touchant aux droits familiaux et conjugaux de retraite devaient être prises. Il importe notamment d'assurer une cohérence d'ensemble des réformes engagées. Cette exigence suppose tout d'abord une convergence des ajustements envisagés dans les différents régimes de retraite. Elle implique ensuite une articulation claire entre les évolutions des droits familiaux et celles des droits conjugaux. Enfin, elle requiert une compatibilité avec les orientations de la politique familiale, ainsi qu'avec le financement global des retraites et les équilibres plus larges du système fiscal et social.

## Biographies des intervenants

---

**Patrick Aubert** est statisticien et économiste, spécialisé dans l'analyse des politiques sociales en France. Ses thèmes de recherche portent principalement sur les retraites, le handicap et l'autonomie. Il a rejoint l'Institut des Politiques Publiques (IPP) en septembre 2022 pour mener un projet de recherche sur les revenus des personnes en incapacité, qui le conduit à travailler entre autres sur l'articulation entre les pensions d'invalidité et l'allocation adulte handicapé, sur le départ à la retraite des personnes handicapées, et sur les inégalités de durées de retraite passées avec ou sans incapacité. Également administrateur de l'Insee, il a exercé divers postes d'encadrement à l'Insee, à la Drees (le service statistique du ministère en charge des affaires sociales) et au secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites. Il était jusqu'à juin 2022 sous-directeur de l'observation de la solidarité à la Drees, où il était responsable des équipes chargées de produire les statistiques, études et simulations sur tous les thèmes de la protection sociale (hors santé) et de l'aide sociale.

**Caroline Berteau-Rapin** est diplômée en économie et économétrie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle débute sa carrière au pôle « Prévisions » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) où elle participe au développement du modèle de microsimulation Prisme. Elle réalise des travaux de modélisation et de prévisions, en particulier des salaires et des trajectoires professionnelles. En 2016, elle rejoint le pôle « Évaluation » où elle développe une expertise sur les dispositifs de prolongation d'activité, tels que la surcote et la retraite progressive. En 2020, elle intègre le Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, où elle contribue aux travaux portant sur l'équité intergénérationnelle, les minima de pension ainsi que les droits familiaux et conjugaux.

**Carole Bonnet** est docteure en sciences économiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Commençant sa carrière à la Drees en 1999, elle a intégré l'Ined en juin 2003 au sein de l'unité Démographie Économique dont elle a été co-responsable de 2014 à 2017 et de 2022 à 2024. Elle a été successivement collaboratrice scientifique au Conseil d'Orientation des Retraites, à la Drees et au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA). Ses travaux de recherche s'inscrivent principalement dans l'économie des retraites et du vieillissement. Elle s'intéresse plus particulièrement aux inégalités de retraite entre les femmes et les hommes, aux conséquences économiques des ruptures d'union (niveau de vie, patrimoine et comportements sur le marché du travail), à la diversification des comportements conjugaux après 50 ans, à la prise en charge de la perte d'autonomie et aux transferts et inégalités entre générations.

**Rébecca Tampère**, normalienne et agrégée de sciences économiques, est également titulaire d'un master en droit des affaires publiques de l'Université Panthéon-Assas. Elle débute sa carrière en 2019 comme professeur en classe préparatoire aux grandes écoles, où elle enseigne notamment le droit civil. En 2022, elle rejoint le Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites, où elle contribue aux études tant sous l'aspect juridique qu'économique. Ses travaux portent particulièrement sur les droits familiaux et conjugaux, les fins de carrière et la pénibilité.

## Bibliographie

---

### Articles

Aubert P., Bonnet C., 2024, Supprimer les écarts de retraite entre les femmes et les hommes : un objectif qui passe aussi par une évolution des droits familiaux, Paris, Institut des Politiques Publiques (IPP)

Aubert P., Bonnet C., Tréguier J., 2024, ["Réformer les pensions de réversion : commençons par clarifier leurs finalités"](#), Blog Institut des Politiques Publiques

Brocas A-M., Les femmes et les retraites en France : un aperçu historique, Retraite et société, 2004/3, n°43

Bonnet C. et Tréguier J., 30 ans d'inégalités de retraite entre les femmes et les hommes en France, Retraite et société, 2023/2, pp 153 à 168

Bonnet C., Bozio A., Tô M., Tréguier J., 2020, "Evolutions des pensions de réversion : une première approche des effets redistributifs", Retraite et Société, n° 83

Bonnet, C., Rapoport, B. "Is There a Child Penalty in Pensions? The Role of Caregiver Credits in the French Retirement System". *Eur J Population* **36**, 27–52 (2020).

Bonnet, C. & Houriez, J.-M. (2012). La prise en compte du couple par le système de retraite : Réversion et partage des droits. *Population*, 67 (1), 159-176.

Cimelli L., "Are the widowed too much insured? Survivor's pensions and living standards upon widowhood in France", *Documents de travail* n°279, Ined, 2023.

Lavigne, A. (2023). Les droits familiaux dans les systèmes de retraite : une comparaison européenne. *Regards*, 62(2), 123-139.

### Documents du COR

[Séance du COR du 20 mars 2025](#)

[Séance du COR du 17 octobre 2024](#)

[Séance du COR du 1<sup>er</sup> février 2024](#)

[Séance du COR du 19 octobre 2023](#)

## Rapports

Bonnet C., Bozio A., Landais C., Rabaté S., Tenand M. (2013), « Réformer le système de retraite : les droits familiaux et conjugaux », Rapport de l'Institut des politiques publiques, n°8

Fragonard B. « Les droits familiaux de retraite », HCFEA, février 2015.

COR (2008), « Retraites : droits familiaux et conjugaux », sixième rapport, décembre.

## Notes

---

## Notes

---

## Notes

---